Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_145-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 17 septembre 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS : Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN ; Patrick POCARD ; Kévin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Didier BOURNE ; Maud GAVAUD. Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Michel PICHARD ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Christophe LAUNAY ; Maïwenn RAULT ; Pascal MARCHAND ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Clarisse GUILMOTO ; Stéphane JAN ; Karine PRUNIER ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Sophie CASSAR ; Jean-Charles SENTIER ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Bruno GABARD donne pouvoir à Hania RENAUDIE ; Damien GUIHUR donne pouvoir à Marie-Noëlle AMIOT ; Jack NOËL donne pouvoir à Nicolas JAGOUDET ; Christelle CONOIR donne pouvoir à Michel PICHARD ; Philippe LOUAPRE donne pouvoir à Maud GAVAUD ; Matthieu LE GOVIC donne pouvoir à Pascal MARCHAND ; Adrien HAVARD donne pouvoir à Frédéric POULIZAC ; Nathalie IAFRATE donne pouvoir à Jean-Charles SENTIER ; Lydia DENOUAL donne pouvoir à Florence PRUNET.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Maryannick LE DEVEHAT suppléée par Sophie CASSAR.

Conseillers communautaires absents :
Michel BERTHO ; Gérard REYNAUD

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 56
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-145/2026 – TOURISME – OPTIMISATION DU RÉSEAU VÉLOPROMENADE®.

Rapporteur : Fabienne BRIERO

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_145-DE

Depuis 2017 (fusion des 4 EPCI composant l'actuel territoire de Ploërmel Communauté), la définition de l'intérêt communautaire en matière d'activités de pleine nature repose principalement sur les pratiques pédestres, telles que la randonnée ou les balades thématiques.

Cette orientation, héritée des premières réflexions menées à l'échelle du nouveau territoire, doit aujourd'hui évoluer pour répondre aux attentes croissantes des visiteurs et des usagers.

Dans cette dynamique, Ploërmel Communauté s'est engagée depuis 2 ans dans le développement de nouvelles pratiques sportives et de loisirs de pleine nature. Un réseau structuré de 12 circuits Gravel et VTT a été déployé en 2025. Cet investissement répond à une demande forte de diversification des activités et à la volonté d'offrir des parcours adaptés aux nouvelles pratiques émergentes.

Parallèlement, le réseau Vélopromenades®, qui n'a jamais été véritablement réévalué depuis la création de l'actuel périmètre communautaire, nécessite aujourd'hui une analyse approfondie. Malgré un nombre important de circuits, la fréquentation reste relativement faible, révélant un besoin d'homogénéisation de l'offre et de clarification des modalités de gestion.

Ces derniers mois, le service tourisme a étudié l'actuel réseau Vélopromenade® (556 km / 24 boucles, 621 implantations à contrôler) et a travaillé sur des préconisations afin de le moderniser, et de garantir un niveau de qualité cohérent avec l'ensemble de l'offre de randonnée du territoire.

Au cours du diagnostic, il a été constaté :

- Une répartition inégale des itinéraires sur le territoire ;
- De nombreuses sections communes entre itinéraires (surcharge de signalétique) ;
- Une signalétique hétérogène (4 formats) ;
- Une veille et un entretien nécessitant de plus en plus de temps, et de plus en plus couteux (621 points à contrôler).

Les préconisations d'optimisation sont les suivantes :

- De supprimer les VP 1, VP 4, VP 7, VP 15 et VP 25 ;
- De créer des circuits de niveau très difficile (en fusionnant les VP 10 et 11 et en fusionnant les VP 12 et 13) ;
- De créer un circuit en lisière de Brocéliande (pas de connexion avec les VP sur territoires voisins) ;
- De maintenir un équilibre des pratiques sur le territoire : préserver les VP Nord pour compenser une absence de pratique VTT/Gravel.

Au final, le futur réseau Vélopromenade® comportera 18 itinéraires, rassemblant 479 points d'implantations à contrôler annuellement.

Cette démarche globale permettra de renforcer la cohérence, la lisibilité et la qualité des parcours sur l'ensemble du territoire, tout en soutenant une offre de pleine nature renouvelée et adaptée aux usages actuels.

Vu l'avis favorable de la commission « tourisme » du 3 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires du 2 février 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « tourisme » du 25 juin 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 56
. **Pour** : 56
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 56
. **Majorité absolue** : 29

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_145-DE

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet d'optimisation du réseau Vélopromenade® tel que présenté ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le président, ou à la vice-présidente déléguée, pour effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.